

DECISION

Paris, le 6 Février 2025

Décision n° 2025-084

Décision portant nomination des membres externes votants au sein du Comité d'Ethique de la Recherche de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers (CER ENSAM).

Le Directeur Général Adjoint à la Recherche et à l'Innovation d'Arts et Métiers :

- Vu** le décret n° 2012-1223 du 2 novembre 2012 modifié relatif à l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers ;
- Vu** le décret en date du 14 février 2022 portant nomination de Monsieur Laurent CHAMPANEY, en qualité de Directeur général de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers, publié au Journal Officiel de la République Française du 16 Février 2022 ;
- Vu** la décision de nomination de Monsieur Ivan IORDANOFF n°2022-041 en date du 28 février 2022 en qualité de Directeur adjoint de la recherche et de l'innovation ;
- Vu** la décision de délégation de signature N°2022-042 en date du 28 février 2022 donnée par le Directeur Général de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers à Monsieur Ivan IORDANOFF, directeur adjoint de la recherche et de l'innovation ;
- Vu** l'avis positif à l'unanimité des membres du Conseil Scientifique plénier du 10 Septembre 2024 sur le règlement intérieur du CER ;
- Vu** le vote positif à l'unanimité des membres du Conseil d'Administration restreint du 16 Septembre 2024 sur le règlement intérieur du CER ;
- Vu** la délibération 2024-026 du Conseil d'Administration de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers approuvant le règlement intérieur du Comité d'éthique de la Recherche (CER) du 26 septembre 2024 ;
- Vu** l'appel à candidatures du 27 Septembre 2024 portant sur la composition du CER pour désigner les membres votants du CER internes au Groupe Arts et Métiers ;
- Vu** le résultat de cet appel à candidatures du 21 Octobre 2024

Décide :

Article 1 : De nommer les membres votants externes au groupe Arts et Métiers au sein du Comité d'Ethique et de Recherche (CER) de l'ENSAM pour une période de quatre (4) ans à compter du 1^{er} Février 2025 jusqu'au 31 Janvier 2029 :

Laboratoire/Etablissement	Membre
CRP-CPO / Université de Picardie Jules Verne	Mme Emilie LOUP ESCANDE
CESI-LINEACT / CESI	Mme Stéphanie BUISINE
ISM / Aix-Marseille Université	M Santiago ARROYAVE-TOBON
CeRCA / Université de Poitiers	Mme Nathalie ANDRE

Article 2 : La présente décision est publiée au sein de l'ENSA sur son site internet et intranet.

**Pour le Directeur Général et par délégation
Le Directeur Général Adjoint à la Recherche et à l'Innovation**

Ivan IORDANOFF